



Projet IPAMed : Conservation de la flore et des habitats naturels avec les populations locales dans le sud et l'est du bassin méditerranéen

Termes de référence pour :
« Le soutien et l'amélioration de la filière apicole de la ZIP de Bou Naceur »

Contexte

Le projet IPAMed constitue une initiative ambitieuse de développement des actions de conservation de la flore dans le sud et l'est du bassin méditerranéen, en associant l'expérience et l'expertise de Plantlife International, de l'IUCN Med (Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Centre de Coopération pour la Méditerranée) ainsi que de nombreux partenaires nationaux. Ce projet vise à renforcer le poids des **Zones Importantes pour les Plantes (ZIP)** en tant qu'instruments pour la conservation de la biodiversité. Les ZIPs sont les sites les plus importants dans le monde pour leur diversité en plantes sauvages et en champignons. Le projet IPAMed cherche donc à concilier la préservation de cette richesse végétale avec les activités humaines qui y sont compatibles, voire qui contribuent au maintien de cette diversité.

Le Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) et ZIP de Jbel Bou-Naceur, d'une superficie de 14.000 ha, appartient à la région biogéographique du Moyen Atlas Oriental et est rattaché administrativement aux provinces de Taza et Boulemane (District forestier de Tamjilt, Outat el Haj). Plus exactement, il constitue la partie Est du Moyen Atlas Oriental et représente le massif culminant du Moyen Atlas avec 3 340 m d'altitude. Les limites de la ZIP et du SIBE recouvrent aussi bien le versant nord de cette zone montagneuse jusqu'aux zones forestières, que le versant sud, avec une extension jusqu'au secteur de Taffert. Il s'agit d'une véritable épine dorsale soumise aux influences à la fois océaniques et continentales. Les bioclimats sont de type semi-aride à sub-humide froid à extrêmement froid pour les étages de végétation montagnard méditerranéen et oroméditerranéen.

Le site abrite de nombreuses espèces de plantes que l'on ne trouve nulle part ailleurs (endémiques) : 60 espèces, 19 sous-espèces et 13 variétés endémiques marocaines sur un total de 556 espèces, 68 familles et 283 genres pour le pays.

Le projet IPAMed cherche, entre autres, à identifier et à soutenir les activités humaines qui contribuent à la préservation des habitats naturels et de la flore au sein des ZIPs. Dans ce cadre, l'une des principales activités économiques pouvant bénéficier du soutien du projet IPAMed pour le ZIP de Bou Naceur est l'activité apicole. **Le présent soutien concerne l'appui technique à la structuration et à l'amélioration de la filière de production de miel de ce secteur, avec pour objectif ultime de sauvegarder et de conserver la principale ressource de cette filière : la richesse floristique de la ZIP de Bou Naceur.**

La filière apicole marocaine possède un fort potentiel sur le plan économique, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Certains miels produits dans ce pays sont en effet reconnus pour leur qualité et le Maroc n'est pas autosuffisant. La demande est ainsi supérieure à la production nationale et une part importante du miel consommé au Maroc est importée de l'étranger. Bien que prometteuse, cette filière, était confrontée à des difficultés techniques et organisationnelles. Pour répondre aux besoins de cette filière des dispositifs d'appui à la structuration et la professionnalisation ont été lancés par l'Etat. Néanmoins, une part importante de la production reste traditionnelle et un grand nombre de petits producteurs n'ont pas encore accès à un appui technique.

L'IUCN Med en coordination avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification (DPEFLCD) lance un appel à manifestation d'intérêt pour la conception et la rédaction d'un Plan de développement opérationnel pour la structuration et l'amélioration de la filière apicole dans la



région de la ZIP de Bou Naceur. **Le présent appel concerne uniquement l'élaboration de ce plan. L'exécution de ce plan ne rentre pas dans le cadre du présent appel.**

Objectifs et finalité

Le présent projet a pour objectifs complémentaires de concourir à la préservation de la diversité floristique de Bou Naceur en proposant un appui technique à une activité dépendante de cette ressource naturelle.

La finalité du projet sera d'élaborer et de rédiger un **Plan de développement** opérationnel pour la structuration et l'amélioration d'une filière apicole durable dans la zone de la ZIP de Bou Naceur, en particulier dans le Douar de Beni Bou Illul.

Le présent projet concerne uniquement la rédaction de ce plan de développement (la mise en œuvre des actions prévues par ce plan est donc exclue du présent projet).

Méthodologie

Le **Plan de développement** doit être conçu de façon opérationnelle. Sur la base d'un diagnostic de micro-filière, il identifiera clairement les besoins d'appui et proposera des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre.

Ce plan devra être développé **avec et pour** l'union des coopératives actuellement composée de 5 petites coopératives de production de miel dans le Douar de Benio Bou Illul.

Les objectifs stratégiques que ce Plan de développement devrait aborder seront au moins:

1. Le maintien voire l'augmentation des capacités de production de miel selon un processus durable et respectueux des normes sanitaires et environnementales nationales ainsi que des enjeux écologiques de la ZIP de Bou Naceur : cela comprendra la définition de critères de qualité à atteindre avec notamment l'intégration des enjeux en terme de conservation des plantes et des habitats ;
2. L'amélioration des capacités techniques de production et, si besoin, des capacités de stockage : caractérisation et amélioration des capacités techniques et préparation d'un programme d'amélioration de l'équipement et des installations;
3. Mise en place d'une démarche de valorisation des produits : réflexion sur l'image du produit, réflexion sur le marketing et sur l'emballage des produits ... ;

Le Plan de développement doit être élaboré sur la base d'un **diagnostic de micro-filière et de ressources**. Ce diagnostic sera basé sur une analyse de la bibliographie existante, sur des visites de terrain, sur des entretiens avec les apiculteurs locaux, avec les acteurs de la filière et avec des experts issus des institutions régionales et nationales ainsi que toutes autres parties prenantes éventuellement identifiées (institutions, organismes professionnels agricoles, interprofessions...). Une évaluation des attentes des consommateurs devra aussi être intégrée à la démarche évaluative. Ce diagnostic devra être développé en conformité avec les activités décrites ci-dessous qui reflètent aussi le contenu minimal attendu du plan de développement

Activité 1: Planification du travail

La proposition technique devra inclure une planification du travail prévu ainsi qu'un calendrier des travaux incluant les grandes étapes du projet.



Activité 2: Diagnostic de filière apicole de la ZIP de Bou Naceur (Douar de Beni Bou Illul)

Le contenu du diagnostic sera validé par l'IUCN Med avant le début de la mission.

Il devra inclure au moins:

- a. Une analyse succincte du marché du miel au Maroc.
- b. Une liste des parties prenantes locales dans la zone de la ZIP de Bou Nacer et dans le Douar de Beni Bou Illul. La liste intégrera les acteurs de la filière comme les coopératives de production de miel, mais aussi les acteurs qui pourraient éventuellement bénéficier indirectement de la chaîne de production du miel ou du développement de produits ou sous-produits liés à cette dernière (coopératives des femmes, les écoles etc.). Cette liste précisera le rôle de chaque partie prenante.
- c. Une évaluation des besoins d'appui identifiés par les apiculteurs.
- d. Une analyse succincte des enjeux économiques de la micro-filière locale et des pratiques des apiculteurs de Bou Naceur.
- e. Une analyse des capacités de productions existantes (installations, équipement, organisation du travail, existence de sous-produits, disponibilité des compétences, etc.).
- f. Un point sur la qualité et le contrôle : réglementation, systèmes d'hygiène/de qualité existants, type de miel et méthode de caractérisation employée, démarche qualité et commerciales...
- g. Une analyse synthétique des circuits et des stratégies de commercialisation utilisés (organisation de la vente du produit, caractéristiques et attentes des clients, méthode d'évaluation des prix de vente, facteurs influençant les prix de vente, facteurs influençant les achats ...)
- h. Une analyse spatiale de la ressource mellifères et des enjeux du territoire
- i. Démarche de valorisation du produit : image du produit, packaging (marque en place, démarche qualité informelle ou formelle, valorisation des produits, influence de l'emballage sur les achats, etc.)

Ce travail ne pourra pas faire appel à une enquête socio-économique poussée (trop chronophage) et devra donc se baser sur une analyse de la bibliographie disponible et sur des rencontres ciblées d'acteurs et d'experts de la micro-filière locale, des représentants des coopératives et sur la rencontre d'un petit échantillon représentatif de producteurs.

Ce diagnostic débutera par une brève analyse de la situation du marché apicole et des tendances en cours tant au niveau national que régional voire micro-régional. Ce travail devra se baser sur une analyse de la bibliographie disponible et éventuellement, sur la consultation (téléphonique par exemple) d'acteurs ou d'experts de la filière.

Ce diagnostic proposera une synthèse sur la réglementation marocaine applicable aux producteurs concernés par le présent projet : normes sanitaires, réglementation spécifique à la filière, ... Il fera aussi une synthèse sur les démarches « qualité » existantes au niveau national et à un niveau plus régional : labélisation, certification et entre formes de valorisation du miel. Le diagnostic pourra ainsi citer des exemples réussis de valorisation de micro-filières apicoles (ou autres produits agricoles) dans la région quelque soient les stratégies adoptées. Les atouts et contraintes de ces démarches « qualité » seront exposés de façon succincte.

Les atouts et les contraintes liées à l'application des normes réglementaires aux petits producteurs concernés seront aussi analysés succinctement.

Ce diagnostic évaluera l'importance économique de cette production locale tant pour les petits producteurs eux-mêmes que pour l'économie régionale. Par exemple :

- Apport économique pour les familles (part de l'apiculture dans les revenus des familles...)
- Importance de l'apiculture au sein des activités économiques locales et régionales



- Eléments sur la Structuration et santé économique des coopératives
- ...

Il tentera d'identifier les mauvaises pratiques des apiculteurs et les lacunes techniques de ces derniers mais aussi les savoirs et savoir-faire à conserver et les pratiques traditionnelles à valoriser.

Une analyse spatiale des enjeux du territoire, de ces atouts et contraintes (en lien avec la production de miel), des ressources disponibles et de leur contribution à la production de miel sera aussi effectuée. Elle pourra faire appel, par exemple, à la technique des « cartes à dire ». Elle sera mise en œuvre lors des entretiens évoqués ci-dessus et lors d'une réunion collective. Cette démarche est importante pour identifier la contribution des ressources floristique de la ZIP à la production de miel, les contraintes auxquelles sont confrontés les producteurs (contraintes foncières, distance à la ressources), les usages du territoire...

Ce diagnostic évaluera aussi le niveau technique des producteurs, le matériel disponible, la démarche marketing adoptée et la qualité des emballages utilisés.

Elle inclura aussi une évaluation des attentes des consommateurs ainsi qu'une tentative de perception des qualités associées au miel de cette par ces consommateurs.

Sur la base de ces éléments, le diagnostic devra identifier les points forts et les points faibles de la filière.

Le contenu proposé ci-dessus pour ce diagnostic n'est donné qu'à titre indicatif. Les propositions ci-dessus pourront être amendées ou modifiées au sein de la proposition technique autant que nécessaire.

Un effort devra être apporté pour réaliser un diagnostic ciblé et concis.

Activité 3: Définition des critères de qualité et de durabilité de la production de miel dans la ZIP de Bou Naceur

Les objectifs primordiaux du projet IPAMed sont (1) de veiller à ce que la flore de Jebel Bou Naceur (si riche en espèces endémiques) soit conservée et (2) que la population locale puisse tirer profit de façon durable du statut de conservation du site ou d'une gestion appropriée notamment dans le cas de l'apiculture.

Pour ce faire, une série de critères de durabilité (respect de la flore, usage du sol, réflexion sur l'accès...) et de niveaux de production de miel (qualité, quantité, valorisation ...) à la ZIP de Bou Naceur devront être définis et convenus avec l'IUCN Med et la DPEFLCD.

Un lien sera notamment fait entre l'identification des savoirs et savoir-faire et des pratiques traditionnelles éventuellement propres à la communauté et à valoriser (diagnostic) et l'identification des caractéristiques du territoire et/ou de la ressource afin de définir la typicité du produit sur l'ensemble de ces critères dans le cadre de la future démarche qualité.

Par conséquent, toutes les activités proposées et les techniques de production pour le développement de la filière apicole doivent être compatibles avec les critères de durabilité définis.

Activité 4: Définition d'un programmes d'action pour l'amélioration des techniques de production et de stockage à travers l'identification et amélioration des capacités, l'amélioration de l'équipement et la gestion de la ressource;



Une fois le diagnostic de la zone réalisé et une liste claire des critères de durabilité validée, un processus de concertation sera mis en place avec les parties-prenantes. Il débutera par l'évaluation et la validation du diagnostic et des critères par les parties prenantes identifiées.

Cela devra être fait par le biais d'un processus participatif adapté (réunion locale, interviews, etc.) dont l'objectif sera de présenter les résultats de l'évaluation, discuter le projet de structure du plan de développement (préalablement défini en accord avec l'IUCN Med) avec les intervenants clés identifiés et de travailler sur son contenu.

Cette activité pourra ainsi contribuer à l'identification des attentes et des capacités professionnelles des intervenants clés et plus spécifiquement des membres des 5 coopératives. Il passera aussi par l'engagement des membres des coopératives à soutenir la rédaction du Plan de développement ainsi que sa mise en œuvre future.

Ce plan doit comprendre au moins :

1. Préparation d'un plan de **gestion simplifié de la ressource** :
 - Carte de synthèse des zones les plus importantes pour la production de miel
 - Carte de synthèse des aménagements et des pratiques liées l'activité apicole
 - Carte de synthèse des autres usages de la zone (ZIP et zone de production de miel)
 - Superposition de ces enjeux pour identifier les conflits et les synergies
 - Proposition du plan de gestion simplifié et accord des parties prenantes pour sa mise en œuvre
2. Identification et **amélioration des capacités techniques**
 - Description des modules de formations nécessaires
 - Objectives didactiques de chaque module et organisation du temps
 - Calendrier indicatif (meilleur époque de l'année...)
 - Participants et bénéficiaires potentiels
3. Préparation d'un programme **d'amélioration de l'équipement**
 - Accord de l'union des coopératives pour le partage de l'équipement
 - Equipement commun accordé et spécifications techniques
 - Protocole de partage de l'équipement et règles de l'union de coopératives

Activité 5: Définition de programmes d'action pour l'amélioration du marketing (dont valorisation du produit, démarche « qualité ») et de la commercialisation du produit;

Le prestataire fera des propositions concrètes afin d'améliorer la commercialisation des produits apicoles du Douar.

Ceci peut comprendre les actions d'amélioration du processus de production (standardisation, étiquetage, classification produits, emballage...) comme la définition d'action de commercialisation.

Une réflexion sur la valorisation commerciale de la qualité du produit est aussi attendue. Pour ce faire, une typicité du produit devra être définie lors de la phase de diagnostic et devra être validée lors de la réunion collective avec les parties prenantes.



Livrables et dates

Activité 1: Situation de l'Apiculture au Maroc

- Première proposition de table des matières et de calendrier de visites pour le Plan de développement, à convenir avec le DPEFLCD et l'IUCN Med. Cette proposition doit inclure une brève analyse de la situation du marché de l'apiculture, du secteur de l'apiculture et des tendances de dudit secteur au Maroc. Mai 2017. Maximum 4-5 pages

Activité 2: Diagnostic de la situation de la filière dans la ZIP de Bou Naceur (Douar de Beni Bou Illul)

- **Proposition de structure et de contenu prévu pour le diagnostic** à convenir avec l'IUCN Med et DPEFLCD. En annexe, cette proposition comprendra le rapport de mission de la première visite de terrain (phase de prospection) afin d'avoir une première vue d'ensemble de la zone. Le rapport comprendra des photographies, des résultats et la liste des personnes consultées dont participants aux réunions. Mai 2017.
- **Rapport avec diagnostic** de la situation de la filière Apicole de la ZIP de Bou Naceur (répondant aux attentes définies dans la partie « méthodologie »). En Annexe il comprendra au moins le rapport de mission de recueil des informations pour le diagnostic. Le rapport comprendra des images, des résultats et la liste personnes consultées dont participants aux réunions et les comptes-rendus d'entretiens/rencontres. Juin-Juillet 2017.

Activité 3: Critères de qualité et de durabilité de la production de miel dans la ZIP de Bou Naceur

- Proposition d'une **liste de critères de durabilité** (critères de qualité et critères environnementaux répondant aux attentes définies dans la partie « méthodologie »). pour la production de miel dans le douar Beni Bou Illoul pour (à soutenir par) le projet IPAMed. Juillet 2017.

Activité 4: Définition des programmes d'action pour l'amélioration des techniques de production et de stockage à travers l'identification et l'amélioration des capacités, de l'équipement et de la gestion des ressources;

- **Proposition de l'approche** de mise en œuvre des activités. Juillet-Août 2017 . Les annexes comprendront le rapport de la réunion locale pour l'évaluation participative et la validation du diagnostic (activités 3 et 4). Le rapport inclura tous éléments permettant de démontrer la réalisation de la concertation : liste des participants, photos et résultats.
- **Plan d'action pour l'amélioration de la production et du stockage** (répondant aux attentes définies dans la partie « méthodologie ») avec au moins :
 - o Programme d'amélioration de capacités techniques
 - o Amélioration de l'équipement et des installations
 - o Programme simplifié et participatif de gestion de la ressource
 - o Autres actions envisagées
 - o Annexes : Rapport des visites et informations complémentaires

Sur la base du diagnostic, la partie relative à l'amélioration de l'équipement devra inclure, une estimation des besoins en matériel avec une estimation de leur coût. Si besoin, cette



estimation inclura aussi les besoins en local de production avec une estimation du coût de construction. Août 2017

Activity 5: Définition de programmes d'action pour l'amélioration du marketing (dont valorisation du produit, démarche « qualité ») et de la commercialisation du produit;

- Plan d'amélioration du marketing, de commercialisation et de valorisation de la qualité des produits apicoles du Douar, avec proposition concrètes à développer à court et moyen terme. Août 2017.

Réunions

Le prestataire retenu échangera régulièrement avec l'IUCN Med et la DPEFLCD. Une réunion mensuelle par Skype sera organisée par le prestataire pour faire un point sur les avancées du projet.

Toutes les réunions de concertation et de consultation seront organisées par le prestataire.

Une réunion d'évaluation/validation du diagnostic (situation de la micro-filière, besoins, enjeux spatiaux et typicité du produit) et une réunion de restitution finale seront organisées avec les acteurs locaux.

Les frais d'organisation de toutes ces réunions seront à la charge du prestataire (location de la salle, pause-café, déjeuner, autres frais éventuels ...).

Compétences recherchées

Le candidat idéal (y compris les consortiums) devra avoir:

- Une solide connaissance et expérience technique en matière de production de miel, de commercialisation en général et surtout de production durable;
- Une connaissance et une expérience en matière de valorisation de produits agricoles ;
- Une expérience dans les processus participatifs locaux pour la prise de décision;
- Une excellente connaissance du marché, des acteurs et des enjeux de la production de miel au Maroc;
- Maîtrise du Français parlé et écrit. La maîtrise du dialecte marocain serait un atout.
- Expérience antérieure sur un projet comparable en Afrique du Nord serait un atout;

Remise des propositions techniques et planification de la prestation

La date limite de remise des propositions technique est le **16 avril 2017**.

Les offres, comportant les pièces mentionnées ci-dessous, doivent être transmises par e-mail aux adresses suivantes :

marcos.valderrabano@iucn.org et julien.cambou@iucn.org



La durée d'analyse des propositions technique de devra pas dépasser 15 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

La prestation devra débuter, si possible, au cours du mois de mai 2017.

La durée de la prestation sera de **4 mois maximum et devra prendre fin en août 2017.**

Composition et évaluation des propositions techniques :

La proposition technique sera composée des éléments suivants :

- Une proposition technique détaillant, sur 3 pages maximum, la démarche adoptée par le prestataire et sa compréhension de la mission.
- Curriculum vitae de la (ou des) personne(s) intervenant dans le cadre de la prestation.
- Une liste des expériences menées dans un domaine similaire.
- Devis financier.

L'évaluation des propositions se fera sur la base des critères suivants :

Expériences	30%
Proposition technique	40 %
Compréhension de la mission	10 %
Proposition financière	20 %

Rémunération :

Prévoir 2 déplacements sur place pour le prestataire.

Le prestataire prendra en charge tous les frais liés à ces déplacements (transport, hébergement,...) et devra donc les inclure dans sa réponse technique.

Le prestataire prévoira la prise en charge des frais liés à l'organisation des réunions et des consultations sur place.

Le temps de travail total sur le projet ne devra pas dépasser **18 jours.homme** : 10 jours.homme sur place, 6 jours.homme de travail de synthèse et de rédaction des livrables et 2 jours.homme pour les réunions de présentation et restitution.



Annexe I EXEMPLES

Exemples du programme d'actions :

- a. Objectif stratégique de référence
- b. Objectif de l'action
- c. Nom de l'action
- d. Méthodologie
- e. Acteurs potentiels de mise en œuvre/ contributeurs
- f. Durée, date de début potentiel
- g. Budget provisoire
- h. Indicateurs de suivi et/ou de réalisation